

Objet : Entretien de la vitrerie du Centre Technique, de la pépinière d'entreprises et de la Piscine Espace Aquasud de Saint-Cyprien
Annule et remplace la décision n°2020-09/31D.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services d'un an renouvelable une fois à compter du 01/10/2020, pour l'entretien trimestriel de la vitrerie intérieure et extérieure du Centre Technique et de ses annexes, ainsi que du bâtiment principal de la pépinière d'entreprise et de la piscine intercommunale - Espace Aquasud (comprenant l'enlèvement du calcaire sur les parties basses de la vitrerie intérieure),

Considérant l'erreur de calcul du montant annuel du marché (montant trimestriel et non annuel), il convient d'annuler et de remplacer la décision n°2020-09/31D,

Considérant le montant estimatif à 18 000,00 € HT et inférieur à 40 000,00€ HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant l'offre présentée par FL VITRES – Mas Maurette, route de Millas – 66300 THUIR, pour une intervention par trimestre sur chaque site et un montant annuel de 8 649,12 euros HT (17 298,24 euros HT pour deux ans),

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'annuler et remplacer la décision n°2020-09/31D

ARTICLE 2 :

De passer selon la procédure adaptée avec la société FL VITRES un marché de services d'un an renouvelable une fois à compter du 01/10/2020, pour l'entretien trimestriel de la vitrerie intérieure et extérieure du Centre Technique et de ses annexes, ainsi que du bâtiment principal de la pépinière d'entreprise et de la piscine intercommunale - Espace Aquasud (comprenant l'enlèvement du calcaire sur les parties basses de la vitrerie intérieure), et autorise le pouvoir adjudicateur à signer le marché.

ARTICLE 3 :

Le montant de la dépense induite de 17 298,24 euros HT pour deux ans, est inscrite au budget de la Communauté.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

13 OCT. 2020

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201013-2020-10-36D-AU
Date de télétransmission : 13/10/2020
Date de réception préfecture : 13/10/2020